



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°52/2014 du 1er décembre 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80129 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 52/2014 du 1er décembre 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°52 du 1er décembre 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE TERRITOIRE

DDT/SEFC/2014/0059	28/11/2014	Arrêté préfectoral portant autorisation d'organiser des battues administratives destinées à repousser ou à éliminer des sangliers dans l'emprise de l'aérodrome de BRANCHES situé sur le territoire des communes de BRANCHES, APPOIGNY, PERRIGNY et CHARBUY	3
DDT/SG/2014/56	01/12/2014	Arrêté donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT	3
DDT/ SG/2014/57	01/12/2014	Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT	5
DDT/SG/2014/59	01/12/2014	Arrêté donnant subdélégation de signature en matière de dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises et d'autorisations de transports exceptionnels (DDT)	6

**ARRETE PREFECTORAL n°DDT/SEFC/2014/0059 du 28 novembre 2014
portant autorisation d'organiser des battues administratives
destinées à repousser ou à éliminer des sangliers dans l'emprise de l'aérodrome de BRANCHES situé
sur le territoire des communes de BRANCHES, APPOIGNY, PERRIGNY et CHARBUY**

Article 1er : Des battues administratives, **DESTINEES A REPOUSSER OU A ELIMINER DES SANGLIERS**, pourront être menées de jour à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2014 inclus, sur le territoire des communes de BRANCHES, APPOIGNY, PERRIGNY et CHARBUY.

Article 2 : Monsieur Eric DUPIRE, demeurant 1 rue St Savinien – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, lieutenant de louveterie titulaire, est chargé de l'organisation et de la direction des opérations. Il pourra se faire aider, en tant que de besoin, de 8 personnes au maximum porteuses d'une arme de chasse. En tout état de cause, ces personnes devront être titulaires d'un permis de chasser en cours de validité. En cas d'impossibilité par M. Eric DUPIRE d'organiser ces battues, celui-ci pourra procéder à la désignation d'un autre lieutenant de louveterie.

Article 3 : L'utilisation de chiens est autorisée.

Article 4 : Ces battues seront effectuées sous le contrôle de la direction départementale des territoires de l'Yonne.

Article 5 : A la fin des battues, le lieutenant de louveterie établira un compte-rendu indiquant :

- la date des battues ;
- les incidents qui auraient pu survenir ;
- le nombre d'animaux éliminés, le cas échéant.

Article 6 : Les animaux abattus seront remis aux maires, à charge pour eux de faire procéder à leur destruction.

Pour la secrétaire générale chargée de l'administration de
l'État dans le département et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Yves GRANGER

**ARRETE n°DDT/SG/2014/56 du 1^{er} décembre 2014
donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental
des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT**

ARTICLE 1^{er} : En application de l'article 2 de l'arrêté n° PREF/MAP/2014/110 une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés dans l'annexe au présent arrêté, dans le périmètre et pour les chapitres et rubriques mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 sus-visé.

ARTICLE 2 : L'arrêté de subdélégation n° DDT/SG/2014/45 du 7 octobre 2014 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Les subdélégations prendront fin dès la cessation de fonction des intéressés.

Le directeur départemental des territoires,
Yves GRANGER

ANNEXE A L'ARRETE n°DDT/SG/2014/56		
AGENTS SUBDELEGATAIRES	PERIMETRE DE SUBDELEGATION	RUBRIQUES SUBDELEGUEES
Secrétariat Général		
Corinne LECOCQ-SG	DDT89	tous les chapitres
Jacques BARDOT-chef SG/UCM	SG/UCM	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Dominique BLIN-chef SG/URH	SG/URH	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7, 1.25
Marcel CUMONT-chef SG/UMG	SG/UMG	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Françoise MORENO-chef SG/UAJ	SG/UAJ	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Service de l'Ingénierie du Développement Durable et de la Sécurité Routière		
Fabrice BONNET-chef SIDDS	DDT89/SIDDS	tous les chapitres
Philippe CANAULT- adjoint au chef SIDDS	SIDDS, en l'absence du chef SIDDS	Chap.1 : art.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 2
Philippe CANAULT- chef UED	SIDDS/UED	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Fabrice DIDIER-chargé mission coordination sécurité routière	SIDDS/coordination sécurité routière	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Hélène APTEL-chef SIDDS/UADD	SIDDS/UADD	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Dominique LANCHEC-chef SIDDS/UER	SIDDS/UER	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Ludovic LAUVIN- chef SIDDS/USR	SIDDS/USR	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Philippe MERLAUD- chef SIDDS/UQCE	SIDDS/UQCE	Chap.1 : art.1.5, 1.7
Service de l'Environnement		
Frédéric LETOURNEAU- adjoint au chef SE- chargé de la MISEN	SE, en l'absence du chef SE	Chap.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 3
Carine COHEN-chef SE/UFCNCV	SE/UFCNCV	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Romain THOLE- chef SE/URNT	SE/URNT	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Didier MALTETE-chef SE/UEP	SE/UEP	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7

<i>Service de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Renouvellement urbain</i>		
Bruno BOUCHARD-chef SUHR	SUHR	Chap.1 : Art.1.5, 1.7,1.22, chapitre 4
Chantal MIVIELLE-adjointe chef SUHR	SUHR, en l'absence du chef SUHR	Chap.1 : Art.1.5, 1.7,1.22 ; chapitre 4
Francis BERRY-chef UHLS	SUHR/UHLS	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Jean-Yves PALLOT- chef UADS	SUHR/UADS et CADS N et S	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Yvan TELPIC-chef SUHR/UAU	SUHR/UAU	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Bruno DUMAIRE – adjoint chef UADS	SUHR/UADS et CADS N et S	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Annie ROGER -chef CADS N	SUHR/CADS N	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
<i>Service de l'Économie Agricole</i>		
Philippe JAGER- chef SEA	SEA	Chap.1 : Art1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 5
Philippe EMERY-adjoint chef SEA	SEA,en l'absence du chef SEA	Chap.1 : Art.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 5
Philippe EMERY- chef SEA/UAE	SEA/UAE	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Carine FONTERS- CHEF SEA/UPAC	SEA/UPAC	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
Patricia COMTE-chef SEA/USEFA	SEA/USEFA	Chap.1 : Art. 1.5, 1.7
<i>Service de la Connaissance des Territoires et de l'Émergence de Projets</i>		
Jean GARNIER-adjoint chef SCTEP	SCTEP, en l'absence du chef SCTEP	Chap.1 Art.1.5, 1.7, 1.22 ; chapitre 6
Jean GARNIER-chef SCTEP/CTEG	SCTEP/CTEG	Chap 1 Art. 1.5,1.7
Patricia CHOUX- chef SCTEP/UTEP	SCTEP/UTEP	Chap 1 Art. 1.5,1.7

**ARRETE n°DDT/ SG/2014/57 du 1^{er} décembre 2014
portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire
délégué et pour l'exercice des attributions
du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT**

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 6 de l'arrêté n°PREF/ MAP/2014/111 du 1^{er} décembre 2014 :

- Mme Corinne LECOCQ, Secrétaire générale,
 - M. Fabrice BONNET, chef du service ingénierie du développement durable et sécurité,
- à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n°PREF/ MAP/2014 /111.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires gestionnaires de BOP correspondants fonctionnels des budgets opérationnels de programme (BOP) pour le compte du responsable d'unité opérationnelle ci-dessous désignés, en application de l'article 6 de l'arrêté n°PREF/MAP/2014 /111:

- M. Frédéric LETOURNEAU, adjoint au chef du service Environnement,
- M. Philippe CANAULT, adjoint au chef du service ingénierie du développement durable et sécurité,
- M. Bruno BOUCHARD, chef du service Urbanisme, Habitat, Renouvellement urbain, et, en son absence, Mme Chantal MIVIELLE, adjointe au chef du service Urbanisme, Habitat, Renouvellement urbain,
- M. Jean GARNIER, adjoint au chef du service de la Connaissance des Territoires et de l'Émergence de Projets,
- M. Philippe JAGER, chef du Service de l'Économie Agricole, et, en son absence, M. Philippe EMERY, adjoint au chef du service de l'Économie Agricole,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les pièces de liquidation des recettes,

les pièces de liquidation de dépenses de toute nature pour les opérations des budgets opérationnels de programme dont ils ont la charge.

ARTICLE 3 : S'agissant de la gestion comptable des budgets opérationnels de programme effectuée par le centre de prestations comptables mutualisé, délégation de signature est donnée à :

- M. Jacques BARDOT , chef de l'unité comptabilité et marchés,
- Mme Sophie RICHARDET, comptable,
- Mme Gaëlle LAISNE, comptable,
- Mme Marie-Noëlle BIFFI, chargée de gestion administrative et financière,
- M. Marcel CUMONT, chef de l'unité moyens généraux,
- Mme Françoise MASSOT, adjointe au chef de l'unité moyens généraux,

à l'effet de valider les demandes d'achat et de subvention ainsi que la constatation du service fait.

ARTICLE 4 : S'agissant des marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, les fonctionnaires dont les noms suivent, chacun en ce qui le concerne dans leur domaine de compétence respectif et sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, ont délégation de signature et signent à cet effet :

4.1 - les marchés publics de travaux, fournitures et services dont le montant n'excède pas 50.000 euros HT. :

- M. Frédéric LETOURNEAU, adjoint au chef du service Environnement,
- M. Philippe CANAULT, adjoint au chef du service ingénierie du développement durable et sécurité,
- M. Bruno BOUCHARD, chef du service Urbanisme, Habitat, Renouvellement urbain, et, en son absence, Mme Chantal MIVIELLE, adjointe au chef du service Urbanisme, Habitat, Renouvellement urbain,
- M. Jean GARNIER, adjoint au chef du service de la Connaissance des Territoires et de l'Émergence de Projets,

M. Philippe JAGER, chef du Service de l'Économie Agricole, et, en son absence, M. Philippe EMERY, adjoint au chef du service de l'Économie Agricole,

4.2 - les marchés publics de fournitures et services dont le montant n'excède pas 4.000 euros HT :

- M. Marcel CUMONT, responsable de l'unité « moyens généraux »

ARTICLE 5 : L'arrêté de subdélégation n°DDT/SG/2014/46 du 7 octobre 2014 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Les subdélégations prendront fin dès la cessation de fonction des intéressés.

Le directeur départemental des territoires,
Yves GRANGER

ARRETE n°DDT/SG/2014/59 du 1^{er} décembre 2014
donnant subdélégation de signature en matière de dérogations exceptionnelles à l'interdiction de
circulation des véhicules de transport de marchandises et d'autorisations de transports
exceptionnels (DDT)

ARTICLE 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée à :

- M. Fabrice BONNET, chef du service de l'ingénierie du développement durable et de la sécurité,
 - M. Philippe CANAULT, adjoint au chef du service de l'ingénierie du développement durable et de la sécurité,
 - M. Ludovic LAUVIN, chef de l'unité sécurité routière, défense, gestion de crise du SIDDS,
 - M. Mounir EL MEHDI, adjoint au chef de l'unité sécurité routière,
- ainsi qu'aux cadres de catégorie A+ lorsqu'ils sont placés en astreinte de direction :
- M. Bruno BOUCHARD, chef du service de l'urbanisme et de l'habitat et du renouvellement urbain,
 - M. Philippe JAGER, chef du service d'économie agricole,
 - Mme Corinne LECOQ, secrétaire générale,
 - M. Frédéric LETOURNEAU, adjoint au chef de service environnement,
 - Mme Chantal MIVIELLE, adjointe au chef de service de l'urbanisme et de l'habitat et du renouvellement urbain,
 - M. Jean GARNIER, adjoint au chef de service de la connaissance des territoires et de l'émergence de projets,

à effet de signer :

- les autorisations de transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque (arrêté du 4 mai 2006 modifié) ;
- les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises (arrêtés des 11 juillet 2011 et 27 août 2013) ;

ARTICLE 2 : L'arrêté de subdélégation n° DDT/SG/2014/25 du 1^{er} juin 2014 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Le directeur départemental des territoires,
Yves GRANGER